

COMMUNE DE BOURBACH-LE-HAUT
Département du HAUT-RHIN – Arrondissement de THANN

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2009

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 10
Nombre de conseillers présents : 7

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : MANSUY Joël, WELKER André, TAROZZI Marie-Jeanne, WELKER Caroline, FISCHER Jean-Lou, GROSDEMANGE Stéphanie, PERREZ Denis, STENGER Frédéric, RAPIOR Sonia.

Membres absents excusés : PERREZ Denis (donne procuration à TAROZZI Marie-Jeanne), RAPIOR Sonia(donne procuration à STENGER Frédéric).

Membre absent : GALLOT Isabelle.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue les membres présents et les auditeurs de cette séance.

1) Approbation du compte-rendu du 20 juillet 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 juillet 2009.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après:

1) La parcelle 88 section 2 située au lieu-dit «Gaerten» d'une superficie de 10,55 ares, appartenant aux Consorts Kantorowicz, vendeurs pour la somme de quatre vingt trois mille mille euros (83 000,00 €) + sept mille euros (7 000,00 €) de frais d'agence à Mr Harnist Sébastien.

3) Nomination d'un garde-chasse.

Le maire présente à l'assemblée une demande de renouvellement d'agrément concernant le garde-chasse. A savoir :

Monsieur Raymond Muller , demeurant 3 rue de Lorraine 68760 Willer-sur-Thur, titulaire du permis de chasser.

Monsieur le maire précise avoir reçu l'avis favorable de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin

Le conseil municipal donne un avis favorable à ladite demande d'agrément

4) Périscolaire.

Monsieur le maire précise que le service du périscolaire est fonctionnel depuis le 3 septembre, jour de la rentrée scolaire, dans la salle de sport du foyer rural. Un organisme agréé sera mandaté prochainement afin d'inventorier les différents travaux à réaliser afin que le gîte « coccinelle », sis rue Eschbach, soit mis aux normes de sécurité.

La commune est dans l'attente de plusieurs devis émanant de différentes entreprises. Dans ce dossier, le Conseil Général ainsi que la Caisse d'Allocations Familiales vont être sollicités pour une aide financière.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un reportage sur la chaîne locale Télé Doller est diffusé toute la semaine. Un article de presse dans les journaux régionaux (DNA, L'Alsace) sera également publié dans les jours à venir. Ce qui démontre l'intérêt pour cette démarche inédite à l'échelle d'une petite commune.

Monsieur le maire donne la parole à Mme Grosdemange Stéphanie, conseillère, qui évoque un taux d'absentéisme élevé. Le conseil municipal décide, qu'à compter du deuxième trimestre, à partir de la troisième absence non justifiée par un certificat médical, le service sera facturé.

Un règlement sera également mis en place prochainement et un courrier adressé aux parents afin de les sensibiliser à ce problème des absences non excusées.

Pour faire suite à plusieurs demandes, le repas et l'heure de garde du midi seront dissociés sur la facture afin que les parents concernés puissent bénéficier de l'aide CAF.

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du mobilier (table, chaises). La dépense totale s'élève à 528,63 € TTC. Le prix unitaire étant inférieur à 500,00 € TTC, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'imputer ladite dépense au compte 2284 dépense d'investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2009/2010 :

Horaires	Accueil de 7h20 à 8h20	Repas et encadrement de 11h30 à 13h15	Accueil soir de 16h15 à 17h15	Accueil soir de 17h15 à 18h15
Tranche 1	1€80	4€30	1€80	1€80
Tranche 2	2€00	4€50	2€00	2€00
		TRANCHE 1	TRANCHE 2	
Famille 1 enfant		M < 27 600€	Sup. à 27 600€	
Famille 2 enfants		M < 32 400€	Sup. à 32 400€	
Famille 3 enfants		M < 45 600€	Sup. à 45 600€	

5) Subvention AACT.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 500,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au cpté 6743 du B.P. 2009.

6) Rapports annuels de la CCPT.

Monsieur le maire présente le rapport sur le fonctionnement de la CCPT, il reprend les grands chapitres de celui-ci.

Mr Fischer, adjoint présente les rapports du service de l'eau et d'assainissement ainsi que le rapport sur la collecte des déchets ménagers et celui de la collecte sélective dont il retrace les grandes lignes.

Le conseil municipal approuve l'ensemble des rapports annuels pour l'année 2008.

7) Location du foyer rural - Musicolonie.

La traditionnelle Musicolonie a eu lieu du 10 au 16 août 2009 au foyer rural. Le conseil municipal décide de louer ledit foyer au tarif spécial d'un montant de 300 € pour la période demandée et précise qu'il s'agit d'un geste de soutien en faveur de la musique municipale de Masevaux.

8) Vacation sapeurs-pompiers.

Mr le maire informe l'assemblée que le sapeur-pompier Surdey Sandrine a suivi une formation à l'école départementale du SDIS à Colmar.

Comme il est de coutume, la commune verse aux intéressés une vacation individuelle suivant le tableau reçu par les services du SDIS.

Le conseil municipal accepte la proposition, le montant de la vacation s'élève à :

- 42,00 € pour le sapeur-pompier Surdey Sandrine

Mr le maire précise que le samedi 3 octobre de 9 h à 16 h, les sapeurs-pompiers de Bourbach-le-Haut convieront l'ensemble de la population à une journée portes-ouvertes. Plusieurs démonstrations auront lieu à ce moment là, notamment l'utilisation du défibrillateur, des extincteurs et des détecteurs de fumée.

9) Gîtes.

Monsieur le maire rappelle que la famille Dauchy Bruno a occupé le gîte « fusain » du 15 avril au 30 mai 2009 pendant que leur appartement était en travaux.

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de location à 344,58 € / mois soit 516,87 € pour l'ensemble de la période sans les charges. Mr le maire précise que le tarif apposé est identique aux locations annuelles pour la taille équivalente.

10) Divers.

- **Prochain conseil municipal.**

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 9 octobre à 20 h à la mairie. Mr Christen, directeur de Pyramide Consultant, sera également présent lors de cette réunion.

- **Agent communal.**

Mr le maire informe l'assemblée que Mr Koteski, agent communal, sera jusqu'au 24/02/2010 en congés de longue maladie. Cette prolongation a été transmise à la mairie par les services de la DDASS du Haut-Rhin. Mr le maire précise que compte-tenu de la situation de l'agent, notre assurance ne couvre plus que 50 % du traitement de base indiciaire de celui-ci.

- **Aire de retournement de la rue du Schirm.**

Mr le maire souligne que les travaux d'abattage des épicéas situés sur le talus de l'aire de retournement ont été terminés vers la mi-août. La scierie mobile est intervenue début septembre et a façonné de nombreuses poutres et planches. Celles-ci serviront à construire un local de stockage pour les gîtes des Buissonnets.

Mr le maire rappelle l'urgence de ces travaux d'abattage compte-tenu qu'en cas de vents violents les arbres risquaient de s'effondrer sur les maisons mitoyennes. Afin de dédommager les époux Kessler, propriétaires du bois, Mr le maire prend contact avec l'agent ONF afin qu'il donne une fourchette de prix.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de fixer le prix à 60 € / m³
- de verser l'équivalent de 5 m³ soit un total de 300 €

- **Solid'Air.**

Mr le maire donne la parole à Welker Caroline, conseillère, membre de l'AACT. Elle précise que cette journée de solidarité était une réussite et que d'ores et déjà une promesse de dons pour un montant de 8000 € est à espérer. Le bilan financier sera examiné lundi 28 septembre lors d'une réunion AACT. Mr le maire précise que la commune a soutenu cette action sous forme de subvention ainsi que par la mise à disposition des employés communaux.

- **Noël au Pays de Thann.**

Mr le maire informe l'assemblée que le thème de cette année est : mille et une image et que les couleurs sont or et blanc. L'équipe municipale réfléchit sur le thème.

- **Marché de Noël.**

L'AACT organisera son traditionnel marché de Noël qui aura lieu le week-end du 28 et 29 novembre au foyer rural.

- **Location gîte « grillon ».**

Mme Tarozzi, adjointe, présente au conseil municipal la situation du nouveau locataire. Il occupera probablement les lieux début novembre. La commune percevra directement l'aide au logement versé par la CAF.

- **Modification du BP – Régie des Gîtes.**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en raison d'important travaux en régie, il y a lieu de modifier ledit budget de la manière suivante :

DECISION MODIFICATIVE n° 1

Section F/I	Nature D/R	Compte	Intitulé	Signe	Montant
I	D	2131-040	Bâtiments publics	+	14300
I	D	2313	Constructions	-	14300
F	R	722-042	Immobilisations corporelles	+	14300
F	R	7083	Locations diverses	-	14300

10) Divers.

- **Bulletin communal.**

La parution du prochain bulletin est prévu vers la mi-octobre. Dans un souci de toujours améliorer la qualité du service, le groupe de travail est dans l'attente des suggestions des habitants et regrette qu'à ce jour aucune remarque ne soit remontée de la part des lecteurs.

- **Vierge grotte – route Joffre.**

Selon le souhait d'un groupe de dames, la statue de la vierge est en cours de rénovation. La voûte de la grotte sera également rénové à cette occasion par les ouvriers communaux.

Vandalisme de la balustrade près de la fontaine.

La balustrade près de la fontaine a été endommagée lors d'un sinistre survenu en date du 21 septembre. La commune est dans l'attente de nouveaux éléments à ce sujet.

Campagne de point à temps.

Une campagne de point à temps est prévue ces jours-ci, les travaux ont été confiés à l'entreprise Matrol de Morschwiller.

Travaux de voirie.

Différents travaux de voirie seront encore entrepris courant octobre bien sûr en tenant compte de la météo et du planning de l'entreprise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h.